

Paris, le 31 mars 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

Synthèse du Baromètre 2015 BNP Paribas Epargne & Retraite Entreprises Reflet d'une société en mutation

Le projet de loi pour la croissance et l'activité du Ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, Emmanuel Macron, permet de replacer les dispositifs d'épargne collective au cœur de l'actualité. Il accompagne les entreprises dans leur dynamique de préparation à la retraite de leurs salariés.

Le baromètre de BNP Paribas Epargne & Retraite Entreprises a pour objectif de décrypter les nouvelles tendances sur ces thématiques dans une société en pleine mutation.

La préparation de la retraite représente une réelle préoccupation des salariés.

Le contexte économique actuel impose aux salariés une vision «courtermiste» ; leur pouvoir d'achat et la conservation de leur emploi étant leurs préoccupations majeures (respectivement 72% et 52%). Toutefois, 40% d'entre eux se disent également préoccupés par le financement de leur retraite.

Paradoxalement, les chefs d'entreprises ne semblent pas avoir pris la pleine mesure de cette préoccupation identifiée par seulement 13% d'entre eux.

Ils sous-estiment par ailleurs les efforts que les salariés seraient prêts à consentir :

- 24% d'entre eux pensent que les salariés seraient prêts à voir repousser leur âge de départ à la retraite ; contre 40% des salariés,
- 23% pensent que les salariés seraient prêts à voir augmenter le montant des cotisations ; alors que 40% des salariés le seraient,

- seulement 2% pensent que les salariés seraient prêts à voir diminuer le montant des pensions des retraites ; contre 19% des salariés.

Si une prise de conscience de la part des salariés émerge, leur implication reste néanmoins insuffisante.

67% des salariés estiment ne pas recevoir suffisamment d'information sur leur retraite mais ils sont 72% à n'avoir jamais essayé d'évaluer ce qu'ils toucheront le moment venu.

54% ne pensent pas poursuivre leur activité professionnelle au-delà de l'âge légal de départ à la retraite, comme le permettent les récentes lois, essentiellement pour privilégier leur qualité de vie (81%).

Par ailleurs, si les salariés semblent avoir intégré la baisse de leur taux de remplacement, ils n'en mesurent pas pour autant l'ampleur. Près de la moitié des cadres (48%) pensent percevoir entre 56% et 75% de leur salaire lorsqu'ils seront à la retraite¹.

L'entreprise fédère décideurs et salariés et apparaît toujours comme une structure légitime pour épargner.

90% des décideurs et 77% des salariés considèrent comme naturel le fait qu'un salarié puisse placer ses économies dans des dispositifs d'épargne proposés par son entreprise.

La hiérarchisation du rôle de l'Épargne et Retraite en Entreprise (ERE²) diffère cependant entre décideurs et salariés. Selon les décideurs, l'ERE reste avant tout pour les salariés un moyen de se constituer une épargne alors qu'il s'agit pour ces derniers d'épargner pour la

1 Selon une simulation de Cardif Assurance Vie, réalisée en 2014, sur la base d'une carrière complète, pour un départ à la retraite à 62 ans, un cadre percevra entre 42 et 61% de son dernier salaire selon son âge ; un employé recevra entre 57 et 63%.

2 ERE : Épargne et Retraite en Entreprise ; l'ERE comprend l'épargne salariale – qui regroupe des dispositifs tels que le Plan d'Épargne Entreprise (PEE) et le Plan d'Épargne pour la Retraite Collectif (PERCO) – et l'assurance collective – qui recouvre les contrats de retraite à cotisations définies (« Article 83 ») ou à prestations définies (« Article 39 ») et les contrats Indemnités de Fin de Carrière (IFC).

retraite. 62% des salariés privilégient notamment les systèmes (facultatifs ou obligatoires) mis en place dans l'entreprise à un système individuel facultatif indépendant.

Un décalage de perception existe également entre décideurs et salariés. En effet, 66% des décideurs savent qu'un dispositif d'épargne autre que la participation a été mis en place dans leur entreprise (+26 points depuis 2011), tandis que seulement 46% des salariés (+15 points depuis 2011) en ont conscience.

« La mise en application des lois de 2010 et 2014 relatives à la réforme des retraites a permis une meilleure appréhension des dispositifs tels que le PERCO et l'Article 83 par les décideurs d'entreprises mais aussi par les salariés. Près d'un quart des décideurs ont fait évoluer leur politique d'épargne retraite dans leur entreprise et plus d'un tiers des salariés ont envisagé changer leurs habitudes d'épargne, » souligne Cécile Besse Advani, Directeur de la Stratégie et du Développement de BNP Paribas Epargne & Retraite Entreprises.

Décideurs et salariés sont également en phase avec les évolutions soumises par la « loi Macron ».

La promotion du tissu industriel national est saluée par les décideurs et dans une moindre mesure par les salariés ; 76% des décideurs sont favorables à l'ouverture de fonds PME-ETI (Petites et Moyennes Entreprises – Entreprises de Taille Intermédiaire) dans le cadre de l'épargne salariale (PEE, PERCO, etc.) et 53% des salariés seraient prêts à investir dans de tels fonds.

Plus spécifiquement, les salariés adhèrent aux politiques d'épargne salariale solidaire. Plus de 30% privilégient les supports éthiques solidaires ou socialement responsables pour verser dans les dispositifs d'entreprises³.

Les décideurs, quant à eux, prônent une **harmonisation des dispositifs** et militent pour une **meilleure lisibilité** :

³ L'épargne salariale solidaire a progressé de +673% depuis 2008. Source Finansol Sept. 2014.

- 87% considèrent que les dispositifs d'intéressement et de participation doivent être maintenus, avec des règles de fonctionnement harmonisées, pour 52% d'entre eux.
- 83% sont favorables à une simplification de la formule de calcul de la Réserve Spéciale de Participation (RSP).
- 52% pensent que la hausse du forfait social a limité les versements de leur entreprise.
- 73% sont favorables à l'abaissement du seuil d'éligibilité de la RSP pour les entreprises de moins de 50 salariés.

Si la Réserve Spéciale de Participation s'ouvre aux entreprises de moins de 50 salariés, l'épargne retraite entreprises pourrait concerner jusqu'à plus d'un million d'entreprises et plus de 16 millions de salariés.⁴

« Les principaux points de la « loi Macron » vont dans le sens de la réflexion menée par les décideurs en entreprise. Ainsi l'abaissement pérenne du forfait social, jusqu'à 8% pour les entreprises de moins de 50 salariés qui concluront un accord de participation ou d'intéressement, est un enjeu majeur de déploiement des dispositifs d'épargne en entreprises, » rappelle Patrick Lamy, Directeur des Relations Extérieures de BNP Paribas Epargne & Retraite Entreprises.

⁴ Source s : INSEE, Dares.

Méthodologie

Le baromètre, réalisé par BNP Paribas E&RE, reprend les grandes lignes de l'étude d'opinion conduite entre 2002 et 2011⁵ concernant les tendances en Epargne et Retraite en Entreprise.

Cette enquête a été menée entre le 14 et le 28 novembre 2014, avec l'institut de sondage CSA, simultanément auprès de décideurs et de salariés d'entreprises privées, sur un échantillon représentatif du tissu économique et de la population française.

Les interviews ont été menées auprès d'un échantillon de :

- 201 décideurs d'entreprises de 50 salariés et plus,
- 600 salariés, interrogés online, travaillant dans des entreprises à l'effectif supérieur à 50 salariés,

Soit un total de 801 interviews.

En savoir plus sur BNP Paribas Epargne & Retraite Entreprises

BNP Paribas Epargne & Retraite Entreprises est né de la volonté stratégique du Groupe BNP Paribas d'être un moteur de la retraite de demain au travers d'un partenariat entre le métier de la gestion d'actifs (BNP Paribas Investment Partners) et celui de l'assurance (BNP Paribas Cardif). Acteur majeur du marché de l'épargne retraite en entreprise, BNP Paribas Epargne & Retraite Entreprises regroupe 2 lignes d'expertise : l'épargne salariale et l'assurance collective.

Au 31 décembre 2014, BNP Paribas Epargne & Retraite Entreprises gérait près de 19 milliards d'euros d'encours pour le compte de 37 000 entreprises et de 1,2 millions de salariés.

www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com

⁵ En partenariat avec Altedia

Contacts presse

BNP Paribas Epargne & Retraite Entreprises

Caroline L'Hévéder – 01 58 97 60 45 – caroline.lheveder@bnpparibas.com

Shan pour BNP Paribas Epargne & Retraite Entreprises

Caroline Babouillard – 01 44 50 58 72 – caroline.babouillard@shan.fr

Josepha Montana – 01 44 50 03 81 – josepha.montana@shan.fr